



# Assemblée générale

Soixante-quatrième session

**71<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 23 février 2010, à 15 heures

New York

Documents officiels

*Président* : M. Treki. . . . . (Jamahiriya arabe libyenne)

*En l'absence du Président, M<sup>me</sup> Aitimova (Kazakhstan), Vice-Présidente, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 25.*

## Point 136 de l'ordre du jour (suite)

### Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

(A/64/631/Add.1, A/64/631/Add.2 et A/64/631/Add.3)

#### La Présidente par intérim (parle en anglais) :

Conformément à la pratique établie, j'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les documents A/64/631/Add.1 à Add.3, dans lesquels le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de ses communications figurant dans le document A/64/631, le Kirghizistan, le Paraguay, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Swaziland et le Timor-Leste ont effectué les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note des informations figurant dans ces documents?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 49 de l'ordre du jour (suite)

### Culture de paix

#### Projet de résolution (A/64/L.30/Rev.2)

#### La Présidente par intérim (parle en anglais) :

Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur ce point de l'ordre du jour à ses 41<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> séances plénières, les 9 et 10 novembre 2009. Les membres se rappelleront également que l'Assemblée s'est prononcée sur les projets de résolution A/64/L.13 et A/64/L.14 au titre de ce point de l'ordre du jour à sa 42<sup>e</sup> séance plénière, le 10 novembre 2009, et sur les projets de résolution A/64/L.5 et A/64/L.15/Rev.1 à sa 60<sup>e</sup> séance plénière, le 7 décembre 2009.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan, qui va présenter le projet de résolution A/64/L.30/Rev.2.

#### M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (parle en anglais) :

Au nom des principaux coauteurs – Afghanistan, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, République islamique d'Iran, Tadjikistan, Turquie et Turkménistan –, je voudrais présenter le projet de résolution A/64/L.30/Rev.2, intitulé « Journée internationale du Novruz ».

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Depuis plus de 3 000 ans, le Novruz est célébré le 21 mars au début de la nouvelle année par plus de 300 millions de personnes dans le monde, notamment dans les Balkans, le bassin de la mer Noire, le Caucase, en Asie centrale, au Moyen-Orient et dans d'autres régions. Incarnant l'unité du patrimoine culturel et de traditions séculaires, le Novruz joue un rôle important pour resserrer les liens entre les peuples, sur la base du respect mutuel et des idéaux de paix et de bon voisinage. Il est également le reflet des particularités d'antiques coutumes culturelles et sa vocation est d'affirmer la vie en harmonie avec la nature. Toutes les civilisations célèbrent l'unité et la diversité de l'humanité, qui se sont enrichies et ont évolué grâce au dialogue avec d'autres civilisations. Au cours de l'histoire, il y a eu des interactions entre diverses civilisations.

Le Novruz contribue également à l'enrichissement de l'humanité, en pleine conformité avec les objectifs du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1). Dans ce document, les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu l'importance du respect de la diversité culturelle dans le monde et la nécessité du dialogue et de la coopération entre les cultures, les civilisations et les peuples. En contribuant au processus d'enrichissement culturel mutuel et à la promotion des échanges entre les civilisations, le Novruz renforce la coopération internationale, tout comme l'identité culturelle des États intéressés. Dans le même temps, le Novruz assure la promotion de la culture de la paix et de la solidarité entre les générations et au sein des familles, contribuant ainsi à la diversité culturelle et à l'amitié entre les peuples et entre diverses communautés.

Cet événement culturel assure la promotion de la diversité culturelle, de la tolérance, d'un mode de vie sain et du renouveau de l'environnement et assure leur transmission de génération en génération. L'un des principaux objectifs du Novruz est d'encourager un changement des attitudes à l'égard de la notion de durabilité. Ceci est reflété dans les activités consacrées à la préservation de la nature, notamment grâce à la plantation d'arbres, au respect des ressources en eau et au nettoyage des maisons.

Le Novruz est une fête ponctuée de divers rites, cérémonies, traditions et événements culturels, tels que les jeux traditionnels, les traditions culinaires, la musique et la danse. Il fait partie intégrante de l'identité culturelle des communautés concernées.

Depuis l'antiquité, le Novruz s'est enrichi de divers éléments du patrimoine culturel immatériel d'une portée géographique très vaste.

Les femmes jouent un rôle important et crucial dans les événements culturels du Novruz en organisant les cérémonies et en transmettant leurs savoirs traditionnels à la jeunesse.

Le Novruz encourage le dialogue et la compréhension entre les cultures, ainsi que la connaissance réciproque, pour promouvoir la paix et la réconciliation. Comme divers peuples le célèbrent de manière différente, le Novruz encourage l'expression d'une forme pacifique et unificatrice de la diversité culturelle. Il contribue également à la diffusion des valeurs de justice sociale et de solidarité, d'égalité et d'équité, et de charité et de réduction de la pauvreté.

Afin d'encourager davantage le dialogue interculturel et intraculturel, ainsi que le respect mutuel entre les cultures, tout en renforçant leur transmission aux générations futures, le Novruz a été inscrit sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le 30 septembre 2009.

En tant que partie du patrimoine commun de l'humanité, toutes les cultures ont des valeurs qui doivent être respectées et préservées. Nous attachons une importance particulière à la coopération culturelle internationale pour développer entre les peuples des relations pacifiques et amicales et pour promouvoir une meilleure compréhension du mode de vie de chacun. Nous pensons que cette coopération permettra de promouvoir l'enrichissement de toutes les cultures et contribuera à l'établissement de relations stables à long terme entre les peuples.

L'Azerbaïdjan est convaincu que le Novruz mérite d'être déclaré journée internationale par l'Assemblée générale. C'est pour cette raison que nous avons pris l'initiative de ce projet de résolution. Avec les principaux coauteurs de ce projet, nous demandons maintenant à tous les États Membres d'appuyer le projet de résolution comme expression de leur solidarité et de leur reconnaissance des efforts déployés pour préserver et développer des cultures et des traditions vieilles de plus de 3 000 ans.

Le texte du projet de résolution a fait l'objet de discussions approfondies et de négociations ouvertes et transparentes avec les États Membres. Nous espérons bien qu'il sera adopté par consensus.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/64/L.30/Rev.2, intitulé « Journée internationale du Novruz ».

Je voudrais indiquer que, depuis sa publication, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution A/64/L.30/Rev.2 : Albanie, Inde et ex-République yougoslave de Macédoine.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/64/L.30/Rev.2?

*Le projet de résolution A/64/L.30/Rev.2 est adopté (résolution 64/253).*

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran, qui souhaite faire une déclaration après l'adoption de la résolution.

**M. Al Habib** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Après un hiver aussi rude et froid, j'aimerais évoquer notre désir d'un printemps joyeux. J'aimerais parler du Novruz, la nouvelle ère, le festival du renouveau et de la renaissance de notre planète et de nos âmes.

Pour citer le grand poète perse Jalaluddin Rumi,

« Le Novruz est arrivé et avec lui le message du bien-aimé. Nous sommes ivres d'amour, grisés, et ne pouvons rester immobiles. On peut y voir une résurrection redressant les têtes de ceux qui se sont putréfiés en décembre et en janvier, les morts d'hier. Après tout, les arbres de l'esprit feront de même, l'arbre aux branches luxuriantes et l'heureux se dévoileront. »

Je tiens à remercier tous les États Membres de leur appui unanime à la résolution 64/253.

Le Novruz marque le premier jour du Nouvel An perse. En harmonie avec le renouveau de la nature, le Novruz est célébré chaque année, le 21 mars, le tout premier jour du printemps. Mais le Novruz, avec toutes ses coutumes et ses rites, est beaucoup plus qu'une simple date marquée dans nos calendriers. C'est l'expression d'une culture profondément enracinée,

porteuse d'espoir, de paix et de prospérité pour des millions de personnes dans le monde, quelles que soient leur origine ethnique ou leurs vues politiques ou religieuses.

Depuis le moment où le Novruz a été établi en terre perse et par la suite, tout au long des siècles où la Perse a été un creuset de civilisations et d'ethnies et jusqu'à aujourd'hui, le Novruz a servi de langue commune à des millions de personnes dans le monde entier, pendant plus de 3 000 ans, dans les Balkans, le bassin de la mer Noire, le Caucase, en Asie centrale, dans le sous-continent indien, au Moyen-Orient et dans de nombreuses autres régions. Il est représentatif du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture l'a reconnu en septembre 2009.

Le Novruz joue un rôle important pour resserrer les liens entre les peuples, sur la base du respect mutuel et des idéaux de paix et de bon voisinage. Les traditions et les rites du Novruz sont le reflet de coutumes culturelles anciennes des civilisations orientales et occidentales, influençant ces civilisations grâce à un échange de valeurs humaines. Célébrer le Novruz est une façon de respecter les origines, l'histoire, les valeurs et l'héritage de magnifiques civilisations.

Enfin, célébrer le Novruz est aussi une façon de promouvoir une vie en harmonie avec la nature, les cycles naturels et les sources de la vie. À cet égard, cette résolution complète la résolution 63/278, intitulée « Journée internationale de la Terre nourricière », que l'Assemblée générale a adoptée le 22 avril 2009.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 49 de l'ordre du jour.

#### **Point 52 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008**

##### **Projet de décision (A/64/L.47)**

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/64/L.47, intitulé « Quatrième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de décision A/64/L.47?

*Le projet de décision A/64/L.47 est adopté.*

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 52 de l'ordre du jour.

#### **Programme de travail**

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : J'informe les membres que l'examen du point 112 j) de l'ordre du jour, « Nomination de trois juges *ad litem* du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies », qui était prévu pour aujourd'hui, a été reporté à une date ultérieure qui sera annoncée.

*La séance est levée à 15 h 45.*